



Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires
Organization for the Harmonization of Business Law in Africa
Organización para la Armonización en África del Derecho Mercantil
Organizaçao para a Harmonizaçao em África do Direito dos Negócios

SECRETARIAT PERMANENT

AVIS DE RECRUTEMENT

L'OHADA recrute pour les besoins de ses services :

Poste : un (01) **Chef de Service Financier et Comptable** du Secrétariat Permanent de l'OHADA

Durée du contrat : 03 ans renouvelables

Dossier à fournir

- Une lettre de motivation datée et signée ;
- Une copie certifiée conforme du ou des diplômes ;
- Un curriculum vitae détaillé contenant les coordonnées de 3 personnes référentes ;
- Un extrait de casier judiciaire datant de moins de 3 mois ;
- Un extrait d'acte de naissance ou tout document en tenant lieu ;
- Un certificat de nationalité.

Attention, tout dossier incomplet sera rejeté !

Date limite de dépôt des candidatures : 26 août 2019

Adresse d'envoi des candidatures : secretariat@ohada.org

ATTRIBUTIONS

Sous l'autorité du Directeur Financier et Comptable, et sous sa responsabilité personnelle et pécuniaire, conformément aux dispositions de l'article 34 du Règlement financier, le Chef de Service Financier et Comptable du Secrétariat Permanent est chargé de :

- l'élaboration et la présentation du budget de l'institution ainsi que de la participation à l'élaboration du budget consolidé de fonctionnement et d'investissement de l'OHADA ;
- l'élaboration et la présentation des rapports financiers particuliers et consolidés des activités des Institutions de l'OHADA ;
- la tenue de la comptabilité (générale, budgétaire, analytique, matières) et la production des états financiers de l'Institution ;
- la gestion des opérations de trésorerie de l'Institution ;

- la gestion financière et comptable de la paie ;
- la participation à toutes réflexions relatives à l'amélioration du cadre financier et comptable de l'OHADA.

PROFIL DU CANDIDAT

Le Chef Service Financier et Comptable du Secrétariat Permanent de l'OHADA doit avoir les qualifications ci-après :

- posséder un diplôme d'études supérieures de niveau Bac+4 en finances, comptabilité et gestion ou équivalent ;
- avoir une très bonne connaissance du droit OHADA, et particulièrement du système comptable OHADA ;
- être familier des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC) ;
- avoir le sens de l'organisation et faire preuve d'une grande disponibilité ;
- avoir une bonne aptitude à travailler en équipe ;
- avoir une expérience professionnelle d'au moins dix (10) ans dont au moins cinq (5) ans dans la pratique en rapport avec la gestion financière ; l'expérience au sein d'une organisation internationale constituerait un atout ;
- avoir une bonne connaissance du français et de l'une au moins des autres langues de travail de l'OHADA.

ELIGIBILITE

Les candidats doivent remplir les conditions suivantes :

- être âgé de moins de 45 ans au 1^{er} janvier 2019 ;
- être ressortissant de l'un des 17 Etats Parties au Traité OHADA, à savoir : le Bénin, le Burkina Faso, le Cameroun, la Centrafrique, les Comores, le Congo, la Côte d'Ivoire, le Gabon, la Guinée, la Guinée-Bissau, la Guinée Equatoriale, le Mali, le Niger, la République Démocratique du Congo, le Sénégal, le Tchad et le Togo.